

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois février à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, place des tilleuls, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaient présents : ISAÏE Michel, COTHEREAU Claude, VOLATIER Valérie, SCHMID Cédric, NASSOY Jocelyne, VIDAL Pierre-Jean.

Etaient excusés : OVAERE Robert, LACOT Olivier.

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER.

Nombre de membres en exercice : 8

Membres qui ont pris part à la délibération : 6

Date de la convocation : 26/01/2026

Date d'affichage : 09/02/2026

Ordre du jour :

- Autorisation au maire à engager dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 + budget camping.
- Demande subvention FAPC Grand Chalon - enveloppe voirie 2026
- Accueil vendangeurs camping municipal saison 2026
- Préparation BP 2026
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2026 est approuvé et signé des membres présents.

1ère délibération - n°3/2026

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2026 - AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026

Il est proposé au conseil municipal, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1 du CGCT), d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- AUTORISE le Maire, avant le vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du 1/4 des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18 et éventuellement du déficit reporté), soit :

Crédits 2025 votés : 179 871 € (dont 17 465 € au chapitre 16) $(179\,871\,€ - 17\,465\,€) \times 25\% = 40\,601\,€$ (limite d'ouverture des crédits).

- AFFECTE ces crédits au Compte 2188 (autres immobilisations) : 40 601 €

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 09/02/2026

Et publication le 09/02/2026- ID 071-217104306-20260203-D3_26-DE

2° délibération - n°04/2026

OBJET : BUDGET CAMPING 2026 (M4)- AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026

Il est proposé au conseil municipal, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1 du CGCT), d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 du camping municipal de St Jean de Vaux (nomenclature M4).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- AUTORISE le Maire, avant le vote du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du 1/4 des crédits inscrits en section d'investissement du budget camping de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18 et éventuellement du déficit reporté), soit :

Crédits 2025 votés : 24 685 € (dont 5 000 € au chapitre 16) $(24\,685\,€ - 5\,000\,€) \times 25\% = 4\,921\,€$
(limite d'ouverture des crédits)

- AFFECTE ces crédits au Compte 2184 (mobilier) : 4 921 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 09/02/2026
Et publication le 09/02/2026- ID 071-217104306-20260203-D4_26-DE*

3^e délibération - n°05/2026

OBJET : ECHANGE PARCELLES Roland SARRAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce point a été évoqué à plusieurs reprises en réunion, mais jamais finalisé. Une délibération du conseil municipal doit lister toutes les parcelles échangées (M SARRAS a proposé de donner des parcelles aux abords de la source de St Jean de Vaux en échange d'une parcelle à proximité de sa propriété sur la chaume de ST Denis de Vaux, près de ses chevaux, nouvelle parcelle qui a dû être bornée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'échange des parcelles suivantes avec M Roland SARRAS, habitant du chemin du Moulin Brochat à ST Jean de Vaux :

Parcelles appartenant à M SARRAS et qui seront données à la commune de ST Jean-de-Vaux (Section A les Combes et l'Orme) : A 10 (980 m²), A 21 (860 m²), A 20 (560 m²), A 19 (425 m²), A 17 (990 m²), A 16 (2 575 m²), A 356 (640 m²), A 355 (450 m²), A 339 (450 m²), A 340 (380 m²), A 341 (880 m²), A 342 (1 410 m²), A 353 (305 m²), A 352 (1 970 m²), soit un total de 1 ha, 28 a et 75 ca.

Parcelle appartenant à la commune, prise sur la parcelle A 840 à St Denis-de-Vaux et donnée par la commune à M SARRAS, pour une surface de 1 ha 28 ca et 75 ca.

- Dit que les frais de bornage seront divisés entre les deux parties à parts égales, bornage réalisé par Estelle CAULFUTY, géomètre-expert à Crissey (devis total de bornage établi à 3 100 € HT, soit coût de 1 550 € HT pour chaque partie).
- Un acte administratif finalisera cet échange et sera rédigé par la secrétaire de Mairie et transmis au service de publicité foncière.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 09/02/2026
Et publication le 09/02/2026- ID 071-217104306-20260203-D4_26-DE*

DEMANDE SUBVENTION FAPC GRAND CHALON - ENVELOPPE VOIRIE 2026

Chaque année, le Grand Chalon alloue une enveloppe de subvention FAPC (Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux) dédiée à la voirie (4 000 € pour ST Jean de Vaux), pour tout travaux liés à l'entretien de la voirie, même concernant la fourniture et pose de signalétique par exemple.

Le dossier est à transmettre complet avant le 13 février prochain (fiche projet renseigné + devis + délibération).

Devis liés à la voirie en cours : Bresse Revermont Marquage 1 419 € HT + panneau Alphapub 1 455 € HT. Voir travaux retenus pour la demande FAPC 2026 voirie.

Il est prévu d'ajouter le devis EUROVIA pour panneaux « interdiction poids lourd » chemin neuf.

Le délai de dépôt des dossiers a finalement été repoussé au 30 juin 2026. Le conseil municipal délibèrera ultérieurement sur ce point.

ACCUEIL VENDANGEURS CAMPING MUNICIPAL SAISON 2026

Les domaines DUREUIL, NARJOUX-NORMAND ET LA GRANGE AUX SOURCES ont d'ores et déjà demandé s'il sera possible de loger des vendangeurs au camping municipal pour la saison 2026, une réponse officielle doit leur être apportée, ainsi que les conditions de réservation, un courrier sera à adresser rapidement.

PREPARATION BP 2026

Les prochaines réunions de la commission budget sont prévues jeudi 12 février à 16 h 30 et mercredi 25 février à 16 h 00.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Voirie :

Les élus ont demandé conseil auprès du Service Territorial d'Aménagement du Chalonnais (ex DRI) pour le projet de sécurisation d'une partie de la rue de la piscine (cheminement piéton entre la place des tilleuls et le camping). Une étude écrite nous a été transmise, voir le projet.

QUESTIONS DIVERSES

Le comptable, questionné au sujet du nouveau moteur de la tondeuse ISEKI, nous a confirmé qu'il sera possible d'imputer cette dépense en section d'investissement (la dépense prolonge la durée de vie du bien) et de bénéficier ainsi d'une subvention fonds de relance auprès du Grand Chalon (50 % du montant HT des travaux).

M CLOUZEAU, fabricant de pâtes fraîches et vente en camion, nous a adressé un courrier sollicitant un emplacement, voir la réponse à lui apporter. Un rendez-vous sera fixé en mairie afin de d'exposer le projet plus précisément.

Le conseil municipal se prononcera lors du vote du budget pour valider une subvention au starlett Club de Givry pour la participation à leur championnat d'Europe.

La prochaine séance de conseil municipal est prévue le 5 mars 2026 19 h (vote du budget).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 45.